

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5100

Société : RATI

Actif

Pensionné(e)

Autre :

HANNOV BRAHIM

Retraite'

Nom & Prénom :

09/05/1961

Date de naissance :

35, Rue Rembrandt Résidence Dotsenay Casablanca

Adresse :

Tél. : 0661 219458

Total des frais engagés : 3985,68 dh

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

DR. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE
82, Rue Soumaya - Casablanca
Tél. : 05 22 98 72 37
ICE : 001748483000083
INPE : 091056705

Date de consultation :

28-11-2022

Nom et prénom du malade :

HANNOV BRAHIM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att Médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 05/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5100

Société : RATT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

HANOU BRAHIM

Nom & Prénom :

Date de naissance :

09/05/1961

Adresse :

35, Rue Rembrandt Residus Dofissem Cadre

Tél. : 06 61 21 94 58

Total des frais engagés :

3985,68 dh

Cadre réservé au Médecin

DR. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE
82, Rue Soumaya - Casablanca
Tél. : 05 22 98 72 37
ICE : 001748483000083
INPE : 091056705

Cachet du médecin :

Date de consultation :

28-11-2022

Nom et prénom du malade :

HANOU BRAHIM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

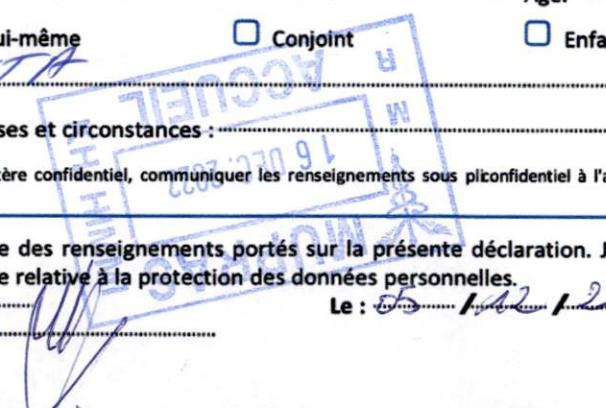
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 05/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/2022	+ ECG	2	30000	NNPE : 091056705
				Dr. EL KIFANI Ahmed
				CARDIOLOGUE
				Seoumaya - Casablanca +212 52 98 72 32 06 98 83

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. BOUZEID Cité de l'Air N°719 Tél: 06 37 80 57 14	26/11/89	1532145

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>EL BIOLOGIE DE RABAT Avenue des Nations Unies Tél. 03 32 34 85 Fax 03 32 37 30 85</i>	<i>13/02/2000</i>	<i>B B M M 1490</i>	<i>2153,28 D</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan di

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

دكتور Ahmed EL KIFANI

جامعة طب ليموج
Ancien Assistant des Hôpitaux de FRANCE
**SPECIALISTE DES MALADIES DU COEUR
ET DES VAISSEAUX**

82, Rue Soumaya Angle Bd . Abdelmoumen
(Immeuble RENAULT) Casablanca

: 05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19



الدكتور أحمد الكيفاني

إخلاصي في أمراض القلب و الدورة الدموية

خريج كلية الطب بليموج

82، زنقة سمية - شارع عبد المؤمن
(عمارة رونو) - الدار البيضاء

: 05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19

Sur Rendez-vous

بالموعد

Casablanca, le

28/11/2022

الدار البيضاء في

Mr HANNOU BENTHIM

→ Régime ~~du~~ Sale

122,70 x 12 132,40

⇒ ATACAND 8mg (AP)

12 g x 2/18

06 mois



Pharmacie la Base
Dr. EL KIFANI
Cité de l'Air N°79
tél: 05 37 80 57 74

Dr. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE
82, Rue Soumaya - Casablanca
Tél : 05 22 98 72 37
ICE : 001148455000063
INPE : 091056705

CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

FACTURE N° : 21121/22

Dossier réalisé le : 11/11/22 10:21

EN-POS-09-V01

A l'attention de : Mr HANDOU BRAHIM
Identifiant du patient : 71156

Analyses :

Numération formule sanguine + plaquettes	B 80	107,20 Dhs
Hémoglobine glycosylée	B 100	134,00 Dhs
Urée	B 30	40,20 Dhs
Ionogramme complet	B 160	214,40 Dhs
Phosphore (P)	B 40	53,60 Dhs
Cholestérol Total	B 30	40,20 Dhs
Cholestérol HDL	B 50	67,00 Dhs
Cholestérol LDL	B 50	67,00 Dhs
Triglycérides	B 60	80,40 Dhs
Transaminases SGOT/ASAT	B 50	67,00 Dhs
Transaminases SGPT/ALAT.	B 50	67,00 Dhs
Acide urique sanguin	B 30	40,20 Dhs
Protéine C réactive	B 200	268,00 Dhs
Clearance de la créatinine	B 60	80,40 Dhs
Vitamine D	B 450	603,00 Dhs
Thyreostimuline (TSH 3G)	B 250	335,00 Dhs
Antigène spécifique prostate total	B 300	402,00 Dhs

Prélèvement :

Uries 24h	Pc 0	0,00 Dhs
Sang	Pc 1,5	25,00 Dhs

Total dossier : 2 691,60 Dhs

Remise : 20,00%

Montant avec remise : 2 153,28 Dhs

Mode de règlement : Chèque

Banque : ATTIJARIWAFA BANK

Référence : 320762

Arrêtée la présente facture à la somme de :

CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

FACTURE N° : 21121/22

Dossier réalisé le : 11/11/22 10:21

Deux Mille Cent Cinquante Trois Dirhams Vingt Huit Centimes

Centre de Biologie
de Rabat
Avenue des Nations Unies 37
Rue Abou Derr - Agdal - Rabat
Tél. : 05 37 67 30 84/85
Fax : 05 37 67 30 84/85

Docteur Ahmed ELKIFANI

Cardiologue

82 rue Soumaya/bd. Abdelmoumen
Casablanca. Tel : 0522987237

PATIENT : *Mr HANOU BIATHI*
DATE : *11/11/2022*

BILAN BIOLOGIQUE

- NFS
- VS
- CRP
- IONOGRAMME SANGUIN
- Glycémie à jeun
- Hba1c
- Urée
- Créatininémie
- Acide urique
- Cholestérol total, hdl et ldl
- Triglycérides
- Transaminases : sgot+sgpt
- Tshus
- Psa
- Férritinémie
- TP + INR (sous Sintrom)

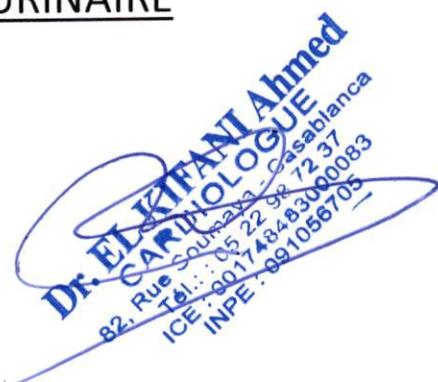
VITAMINE D

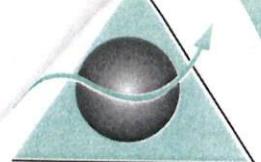
LE BIOLOGIE
RABAT
N° 37
Sociétés Unies 37
Boulevard Agdal - Rabat
Tél. : 05 22 56 12 37
Fax : 05 22 56 12 37
INPE : 09 10 56 705



BIOCHIMIE URINAIRE

- Microalbuminurie
- Protéinurie des 24heures
- Clearance de la créatinine
- ECBU





BIOCENTRE

Dr. M. MESTASSI
Medecin Biologiste

CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

Identifiant du patient : 71156

Date de naissance : 09/05/1961

Sexe : M

Du : 11/11/2022 à 10:21

Édité le : 11/11/2022 à 12:23

Mr HANDOU BRAHIM

Dossier N° : 22600899



BIOCHIMIE

PROTEINE C RÉACTIVE (CRP)	:	1.2	mg/l	< 6	1.4 i
(Dosage Immunoturbidimétrique/ARCHITECT Abbott)					(22/0-)
SODIUM (Na+)	:	139	mEq/L	135 - 147	142 n
(Dosage Potentiométrique)					(04/0-)
POTASSIUM (K+)	:	4.2	mEq/L	3.6 - 5.3	4.4 m
(Dosage Potentiométrique)					(04/0-)
CHLORURES (Cl-)	:	100	mEq/L	95 - 107	105 m
(Dosage Potentiométrique)					(04/04)
RÉSERVE ALCALINE	:	23	mEq/L	21 - 29	25 m
(Dosage Enzymatique 37°C)					(04/04)
PROTEINES TOTALES	:	70	g/L	65 - 85	66 g
(Dosage Colorimétrique 37°C)					(04/04)
CALCIUM PLASMATIQUE	:	95	mg/L	85 - 105	94 m
(Dosage Colorimétrique 37°C)		2.38	mmol/L	2.13 - 2.60	(04/04)
URÉE	:	0.29	g/L	0.15 - 0.5	0.30
(Dosage Enzymatique 37°C)		4.83	mmol/L	2.49 - 8.32	(04/04)
GLYCÉMIE	:	0.97	g/L	0.7 - 1.1	1.07
(Dosage Enzymatique 37°C)		5.37	mmol/L	3.89 - 6.11	(04/04)
CHOLESTÉROL TOTAL	:	2.04	g/L	1.5 - 2	1.69
(Dosage Enzymatique 37°C)		5.28	mmol/L	3.87 - 5.16	(04/04)
CHOLESTÉROL HDL	:	0.72	g/L	> 0.40	0.66
(Dosage Enzymatique direct à 37°C)		1.86	mmol/L	> 1.03	(04/04)
CHOLESTÉROL LDL	:	1.19	g/L	< 1.50	0.93
(Dosage Enzymatique 37°C)		3.08	mmol/L	< 4.12	(04/04)
TRIGLYCÉRIDES	:	0.66	g/L	0.4 - 1.3	0.49
(Dosage Enzymatique 37°C)		0.74	mmol/L	0.45 - 1.48	(04/04)
ACIDE URIQUE	:	75	mg/l	20 - 70	64 m
(Dosage Enzymatique 37°C)		444	μmol/l	119 - 416	(04/04)

Dr. SEFFAR Myriam

Médecin Biologiste

Professeur de Microbiologie

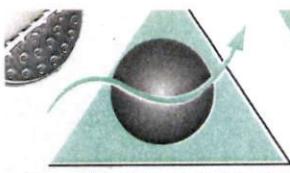
Centre de Biologie de Rabat

CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

88, Avenue des Nations Unies - Agdal - Rabat Tél. : 05 37 67 30 84 / 85 - GSM : 06 66 02 41 13 - Fax : 05 37 67 30 86

Adresse Postale : 37, Rue Abou Derr 10 080 - Rabat - e-mail : contact@biocentre.ma - www.biocentre.ma





BIOCENTRE

Dr. M. MESTASSI
Medecin Biologiste

Identifiant du patient : 71156

Date de naissance : 09/05/1961

Sexe : M

Du : 11/11/2022 à 10:21

Edité le : 11/11/2022 à 12:23

Mr HANDOU BRAHIM

Dossier N° : 22600899



HEMATOLOGIE

NUMÉRATION FORMULE SANGUINE

(XN - 1000 / SYSMEX)

HEMATIES	:	5 290 000	/mm ³	4280000 - 6000000	5090000 /mm ³ (22/04/2022)
HEMOGLOBINE	:	15.4	g/dl	13 - 18	14.7 g/dl (22/04/2022)
HEMATOCRITE	:	45.2	%	39 - 53	43.6 % (22/04/2022)
V.G.M	:	85.4	μ ³	78 - 98	85.7 μ ³ (22/04/2022)
C.C.M.H	:	34.1	%	31 - 36.5	33.7 % (22/04/2022)
T.C.M.H	:	29.1	pg	26 - 34	28.9 pg (22/04/2022)
LEUCOCYTES	:	5 590	/mm ³	4000 - 11000	5500 /mm ³ (22/04/2022)
Formule leucocytaire					
P. Neutrophiles	:	62	%	3 465 /mm ³	1400 - 7700
P. Eosinophiles	:	1	%	55 /mm ³	20 - 630
P. Basophiles	:	0	%	0 /mm ³	0 - 110
Lymphocytes	:	34	%	1 900 /mm ³	1000 - 4800
Monocytes	:	3	%	167 /mm ³	180 - 1000
PLAQUETTES	:	244 000	/mm ³	150000 - 400000	281000 /mm ³ (22/04/2022)

Dr. SEFFAR Myriam
Médecin Biologiste
Professeur de Microbiologie
Centre de Biologie de Rabat

Dr. EL KIFANI Ahmed
Cardiologue
82, Rue Soumaya - Casablanca
Tél.: 05 22 98 72 37
ICE : 001748483000083
INPE : 091056705

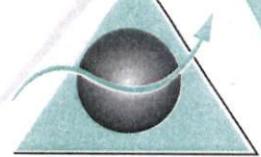
CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

88, Avenue des Nations Unies - Agdal - Rabat Tél. : 05 37 67 30 84 / 85 - Gsm : 06 66 02 41 13 - Fax : 05 37 67 30 86

Adresse Postale : 37, Rue Abou Derr 10 080 - Rabat - e-mail : contact@biocentre.ma - www.biocentre.ma



103060422



BIOCENTRE

Dr. M. MESTASSI
Medecin Biologiste

CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

Identifiant du patient : 71156

Date de naissance : 09/05/1961

Sexe : M

Du : 11/11/2022 à 10:21

Édité le : 11/11/2022 à 12:23

Mr HANDOU BRAHIM

Dossier N° : 22600899



CLEARANCE DE LA CREATININE OU DFG

CRÉATININE SANGUINE	:	8.5	mg/l	6 - 13	9.1 mg/l (04/04/202
---------------------	---	-----	------	--------	------------------------

(Dosage Colorimétrique 37°C)

CLEARANCE DE LA CREATININE SELON	:	97	ml/mn	90 ml/mn (04/04/202
----------------------------------	---	----	-------	------------------------

MDRD/ CKD-Epi

- Insuffisance rénale modérée: 30-60 mL/min
- Insuffisance rénale sévère: 15-30 mL/min
- Insuffisance rénale terminale: < 15 mL/min

HORMONOLOGIE

THYREOSTIMULINE (TSH US)	:	0.565	μUI/ml	0.350 - 4.940	0.670 μUI/ml (04/04/202
--------------------------	---	-------	--------	---------------	----------------------------

(Dosage CMIA/ARCHITECT Abbott)

Les valeurs normales ci-dessus tiennent compte de l'âge et du sexe.

MARQUEURS TUMORAUX

PROSTATE AG SPEC TOTAL (PSA)	:	1.02	ng/ml	< 4	1.10 ng/ml (04/04/202
------------------------------	---	------	-------	-----	--------------------------

(Dosage CMIA/ARCHITECT Abbott)

Dr. SEFFAR Myriam
Médecin Biologiste
Professeur de Microbiologie
Centre de Biologie de Rabat

Dr. EL KIEANI Ahmed
DR. EL KIEANI Ahmed
82, Rue Soumaya - Casablanca
Tel.: 05 22 98 72 37
ICE : 001748483000083
INPE : 091056705

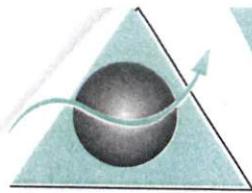
CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

88, Avenue des Nations Unies - Agdal - Rabat Tél. : 05 37 67 30 84 / 85 - Gsm : 06 66 02 41 13 - Fax : 05 37 67 30 86

Adresse Postale : 37, Rue Abou Derr 10 080 - Rabat - e-mail : contact@biocentre.ma - www.biocentre.ma



103060422



BIOCENTRE

Dr. M. MESTASSI
Medecin Biologiste

CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

Identifiant du patient : 71156

Date de naissance : 09/05/1961

Sexe : M

Du : 11/11/2022 à 10:21

Edité le : 11/11/2022 à 12:23

Mr HANDOU BRAHIM

Dossier N° : 22600899



HEMOGLOBINE GLYQUEE A1C : 5.8 %

5.9 %
(04/04/2022)

Valeurs usuelles: 4.5 à 6.3 %
Métabolisme non équilibré: > 7 %

Soit : 40 mmol/mol

Valeurs usuelles : 26 à 45 mmol/mol
Métabolisme non équilibré : >53 mmol/mol

TRANSAMINASES SGOT/ASAT : 18 UI/L < 40 21 UI/L
(Dosage Enzymatique 37°C) (04/04/2022)

TRANSAMINASES SGPT/ALAT. : 21 UI/L < 40 19 UI/L
(Dosage Enzymatique 37°C) (04/04/2022)

PHOSPHORE (P) : 29 mg/l 25 - 50 28 mg/l
(Dosage Colorimétrique 37°C) (04/04/2022)

VITAMINE D2/D3 (25 OH VIT D) : 31.8 µg/L 79 nmol/L 23.3 µg/L
(Dosage CLIA/Liaison/Diasorin) (04/04/2022)

Valeurs souhaitables pour des patients adultes : > 30µg/L (> 75nmol/L)
Statut vitaminique considéré insuffisant entre 10 et 30 µg/L (25 à 75nmol/L)
Etat carentiel en dessous de 10 µg/L
Potentiel effet toxique pour des valeurs > 100 µg/L
A confronter aux données cliniques et thérapeutiques

Dr. SEFFAR Myriam
Médecin Biologiste
Professeur de Microbiologie
Centre de Biologie de Rabat

CENTRE DE BIOLOGIE DE RABAT

88, Avenue des Nations Unies - Agdal - Rabat Tél. : 05 37 67 30 84 / 85 - Gsm : 06 66 02 41 13 - Fax : 05 37 67 30 86

Adresse Postale : 37, Rue Abou Derr 10 080 - Rabat - e-mail : contact@biocentre.ma - www.biocentre.ma

